



Appel Prudhommes Paris du mois de novembre

Par **makifa**, le **14/12/2015 à 10:39**

Bonjour,

J'ai eu le délibéré de mon jugement prudhommes le 23/11, et j'ai été débouté. Pourtant mon dossier était solide, et du côté de mon employeur il n'avait rien à part des faux témoignages d'ancien collègue avec qui je n'avais aucune affinité et qui était du côté de mon ancien chef. Par principe et parce que je veux justice soit faites, je souhaite faire appel, même si je prend le risque de perdre. Ce que je voudrais savoir cependant c'est est ce que les délais sont longs sur Paris ? doit on attendre plus d'un an avant d'avoir une date ? merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **14/12/2015 à 15:30**

Bonjour,

Je l'ignore exactement même si c'est vraisemblable mais le Greffe de la Cour d'Appel devrait pouvoir vous donner au moins un ordre d'idée...

Par **makifa**, le **14/12/2015 à 16:40**

Merci pour la réponse, je voulais avoir aussi un ordre d'idée, histoire de savoir à quoi m'attendre en terme de délai.

Par **P.M.**, le **14/12/2015 à 17:19**

Donc, il suffirait de téléphoner au Greffe de la Cour d'Appel comme déjà répondu...

Par **makifa**, le **14/12/2015 à 17:26**

Merci pour l'information

Par **miyako**, le **15/12/2015** à **10:05**

Bonjour,

C'est 24 mois minimum sur PARIS et encore si tout va bien ;si vous choisissez la collégiale à 3 cela peut être plus long.

Amicalement vôtre

Suji KENZO

Par **P.M.**, le **15/12/2015** à **18:52**

Bonjour,

Le mieux est d'appeler le Greffe, voici [les coordonnées...](#)